



Question écrite posée par Monsieur Hacken : La réouverture des marchés

Les marchés peuvent être relancés dès le 18 mai sous réserve de l'approbation des autorités locales => vu l'affluence limitée de nos marchés, est-ce que cette réouverture est bien possible chez nous ?

Réponse de Monsieur Tahri :

Monsieur le Conseiller,

Cette phase 2 du déconfinement permet en effet la réouverture de nos marchés.

Des conditions strictes sont évidemment imposées comme un plan de circulation, le respect des distanciations sociales, le port du masque pour les marchands, l'interdiction de dégustations,...

Nous sommes donc en train d'étudier avec le concessionnaire les possibilités de respect de ces conditions et l'ouverture de nos marchés.

Actuellement aucune décision formelle n'a été prise mais la concertation entre communes, entre le concessionnaire et la commune est effective et ce depuis mercredi passé.

Si nous ouvrons nos marchés, cela ne se fera pas cette semaine du 18 mai mais sans doute la semaine d'après, afin de permettre à chacun de s'organiser.

En espérant avoir répondu à votre question.

Je reste disponible lorsque j'aurai plus d'éléments de réponse à vous fournir.